



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**Empiètement sur la chaussée – NCD Travaux Publics – VC n° 35 -
184 Chemin du Raty – 06/02/2023 au 06/03/2023**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande du 25 janvier 2023 de NCD Travaux Publics – Représenté par Nicolas DALAIS - 126 Rue des Burtins 01290 CROTTET,

Considérant que les travaux de réparation d'une conduite ORANGE auront lieu du 06 février 2023 au 06 mars 2023, situé VC n° 35 au « 184 Chemin du Raty » à Montrottier,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Dans le cadre de travaux de réparation de conduite ORANGE, pour une durée de 30 jours, du 06 février 2023 au 06 mars 2023 située VC n° 35 au « 184 Chemin du Raty » à Montrottier,

Article 2^{ème} : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Empiètement sur la chaussée, largeur de voie maintenue de 2.5 mètres.
- Limitation de la vitesse à 30km/h,
- Interdiction de dépasser,
- Interdiction de stationner,

Article 3^{ème} : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4^{ème} : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

➤ Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 26 janvier 2023,

Le Maire,

Michel GOUGET.

